

La Facturation électronique

Webinaire Adhérents CAPEB

20 MARS 2025



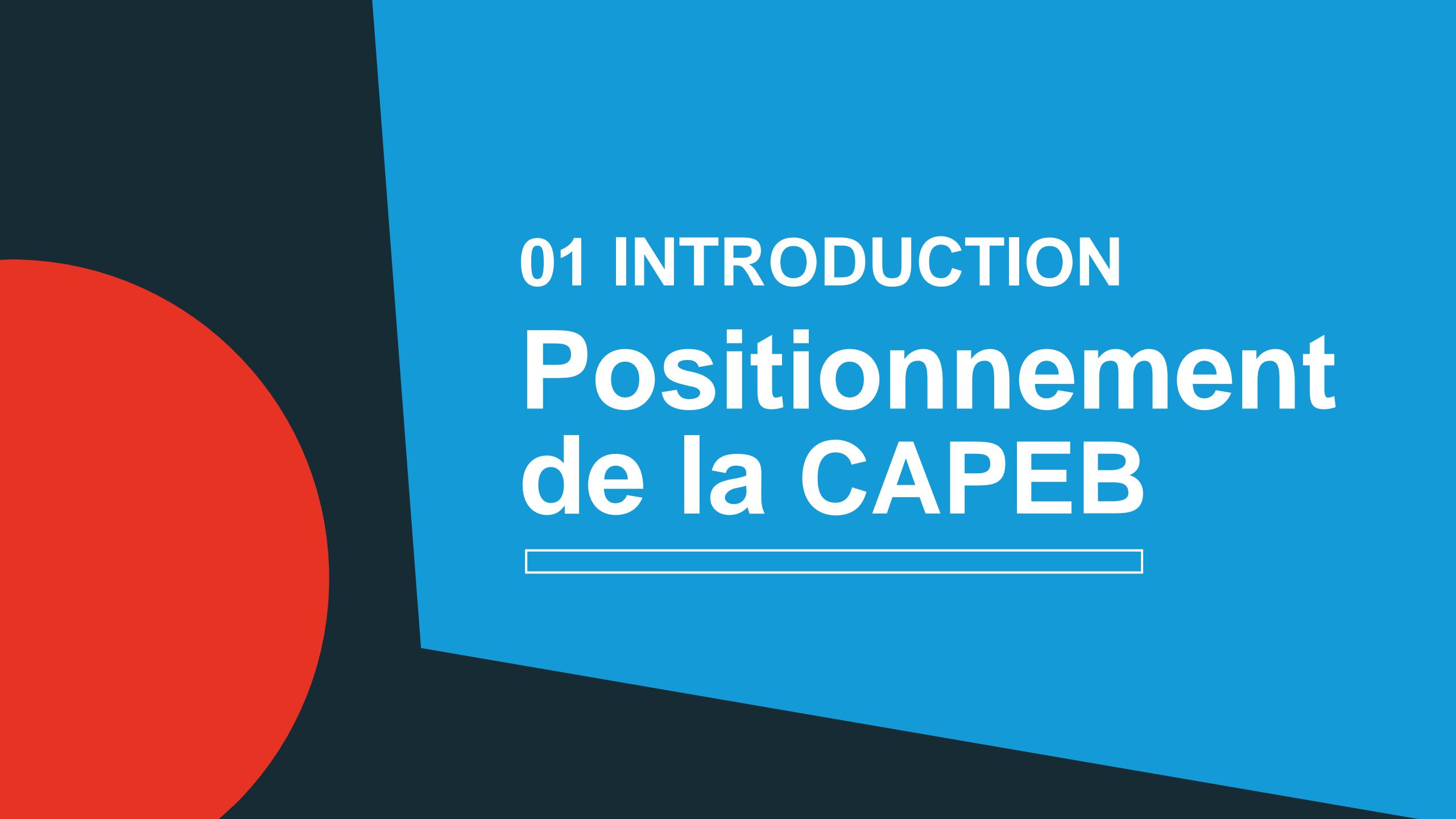
Sage





- 01
- 02
- 03
- 04
- 05

Introduction et positionnement de la CAPEB	03
La facturation électronique : Pourquoi, pour qui, pour quand ?	06
Zoom sur Factur-X Concrètement, ça ressemble à quoi ?	13
Comment vous y préparer ? Ce que cela change pour vous	17
Ce qu'il faut en retenir et les opportunités pour vous...	23



01 INTRODUCTION

Positionnement de la CAPEB

La CAPEB demande la mise en place d'une **plateforme de facturation publique gratuite** comme prévu initialement et donc le report de la réforme :

Les petites entreprises n'ont pas à porter le coût de cette réforme !

A l'heure d'une volonté affichée de simplification, les petites entreprises devraient à minima passer par deux plateformes :

- le portail public **Chorus Pro** pour les factures « marchés publics »
- une **PDP** (Plateforme de Dématérialisation Partenaires) pour les factures **B2B***



À ce jour 86 plateformes sont **en cours d'agrément**.

Attention :

Se préparer oui ! Mais **ne vous engagez pas auprès de prestataires non agréés** qui surfent sur la Facturation électronique pour faire du chiffre avec des **solutions inadaptées** !

→ Vérifiez sur le site du gouvernement qui liste les PDP :

[Liste des plateformes de dématérialisation partenaires \(PDP\) immatriculées sous réserve | impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/partenaire)



02 CONTEXTE

Pourquoi ?
Qui ? Quand ?

Que dit la réforme de la facturation électronique ?

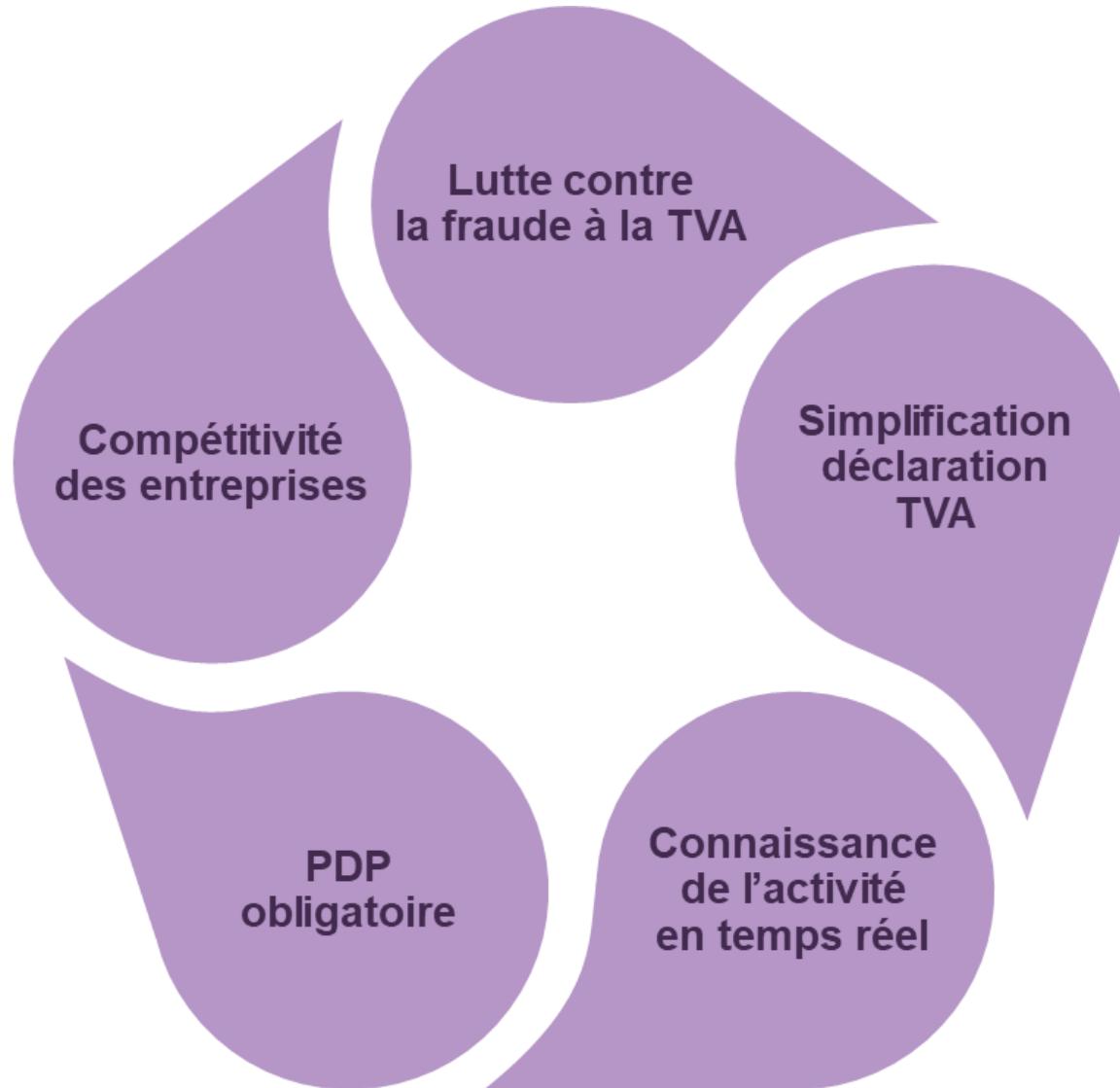
Les **factures** des transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée **sont émises sous forme électronique** et les données y figurant sont **transmises à l'administration** pour leur exploitation à des fins, notamment, de modernisation de la collecte et des modalités de contrôle de la taxe sur la valeur ajoutée.

Loi de finances rectificatives n°2022-1157 du 16 août 2022

Art. 153, loi de finances 2020



Contexte



Pour qui ?

Périmètre :

**Toutes les entreprises établies
en France et assujetties à la TVA.**

- 2 obligations : **e-Invoicing** et **e-Reporting**
- Une facture aux données structurées
- De nouveaux circuits de factures
- Des obligations légales
- Un calendrier d'application



E-Invocing Facture Electronique

E-Reporting

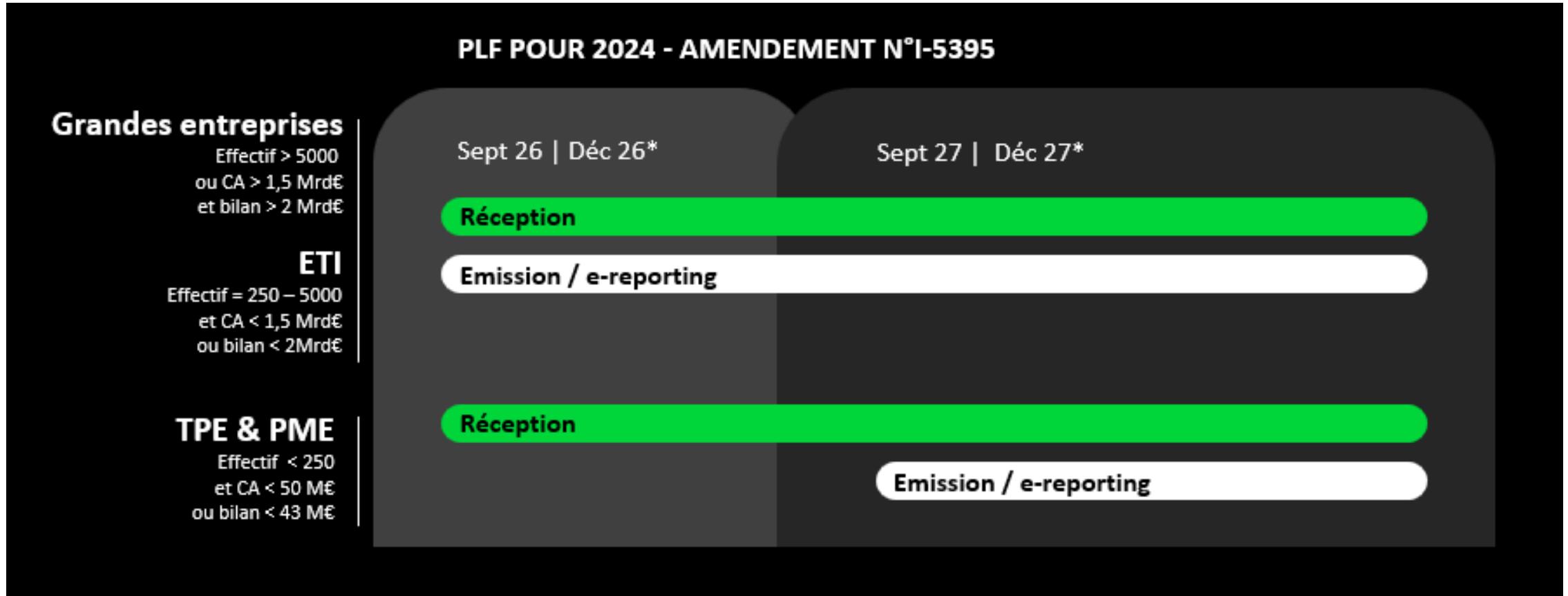
Nouvelles déclarations fiscales

Rôle	Emission et réception des factures électronique via une plateforme de dématérialisation	Transmission de données de transactions à l'administration via une plateforme de dématérialisation
Types de transactions	<ul style="list-style-type: none"> • Transactions B2B* (clients possédant un SIRET) • Transactions B2G** (secteur public) 	<p>Toutes les transactions non couvertes par l'e-invocing:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transactions B2C*** via un système de caisse (Ticket Z) et associées à une facture • Livraisons et acquisitions intracommunautaires • L'encaissement des prestations de services
Types de flux	Double flux : vers le client + vers l'administration fiscale	Flux unique vers l'administration fiscale uniquement (sans transmission parallèle à l'acheteur)
Fréquences du flux	A la facture	<p>En fonction du régime de TVA applicable</p> <p>Par exemple, pour le Régime Réel Normal mensuel, au moins 3 transmissions par mois pour les transactions B2C*** et B2B* internationales et au moins une par mois pour les paiements. Les 10 du mois suivant, les 20 et les 30 du mois</p>

- * Commerce entre entreprises
- ** Commerce avec le secteur public
- *** Commerce avec des particuliers



Calendrier d'application



* 1^{er} septembre date d'application prévue,
1^{er} décembre date max si décret



Vos échéances

- **1^{er} septembre 2026 :**

Obligation de recevoir des factures électroniques pour toutes les entreprises

- **1^{er} septembre 2027 :**

Les petites, moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises ont l'obligation d'émettre des factures électroniques

Commencez à vous préparer dès cette année !

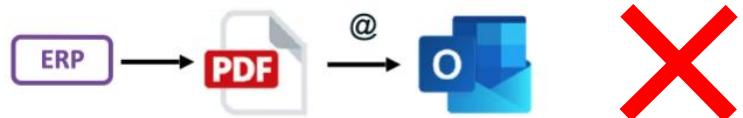


03 CONCRÈTEMENT ?

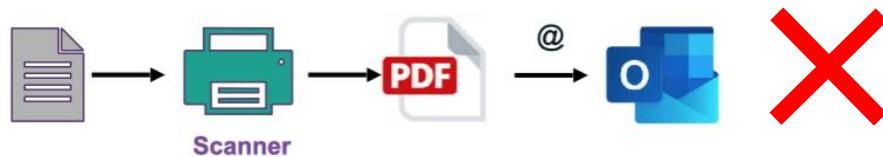
Zoom sur Factur-X

Définition

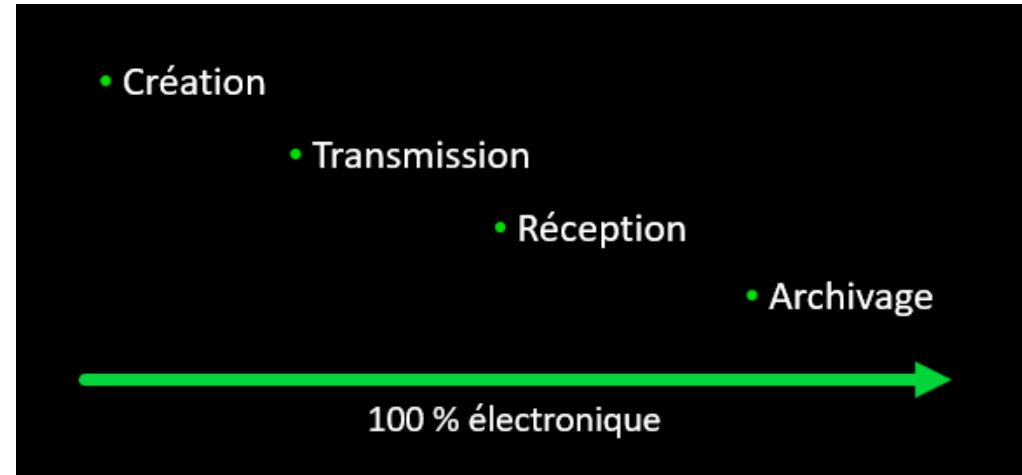
Une facture PDF native **n'est pas** une facture électronique !



Une facture scannée **n'est pas** une facture électronique !



Une facture électronique est une **facture dématérialisée** tout au long de son process



Et le PDF simple ?

Acceptés dans un 1^{er} temps, les **formats non-structurés** de type PDF simple **ne seront plus acceptés** à terme une fois généralisée l'obligation de recours à la facture électronique.



Zoom sur Factur-X

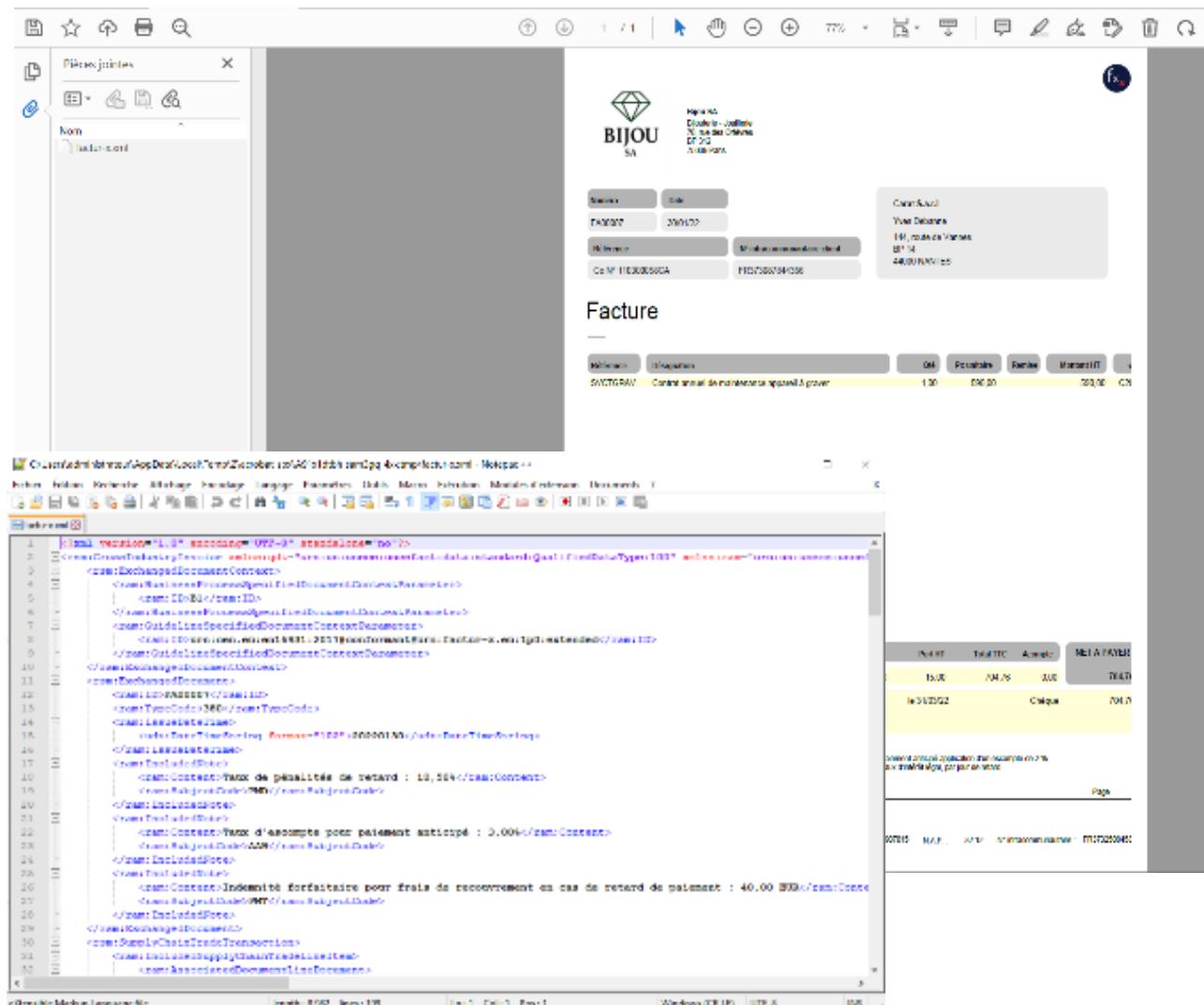
- Un standard Franco-Allemand
- Une facture PDF/A3 dite mixte (hybride) lisible à l'œil humain
- Des données structurées (XML) en pièce jointe du PDF

Les avantages

Permet une transition en douceur

Prêt pour l'intégration dans d'autres systèmes

Présence d'un logo identifiant que c'est un PDF au format Factur-X



Zoom sur Factur-X

Démonstration

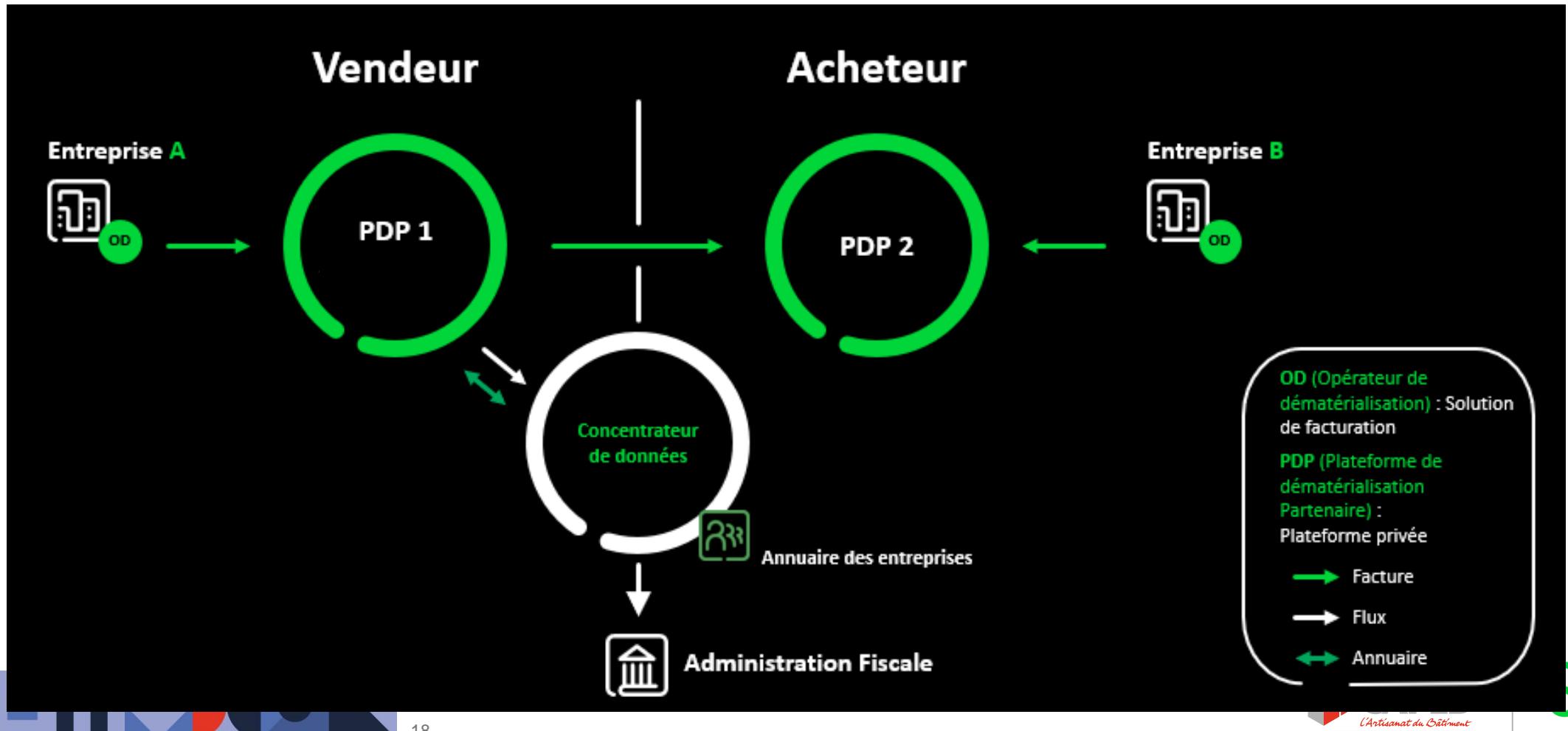




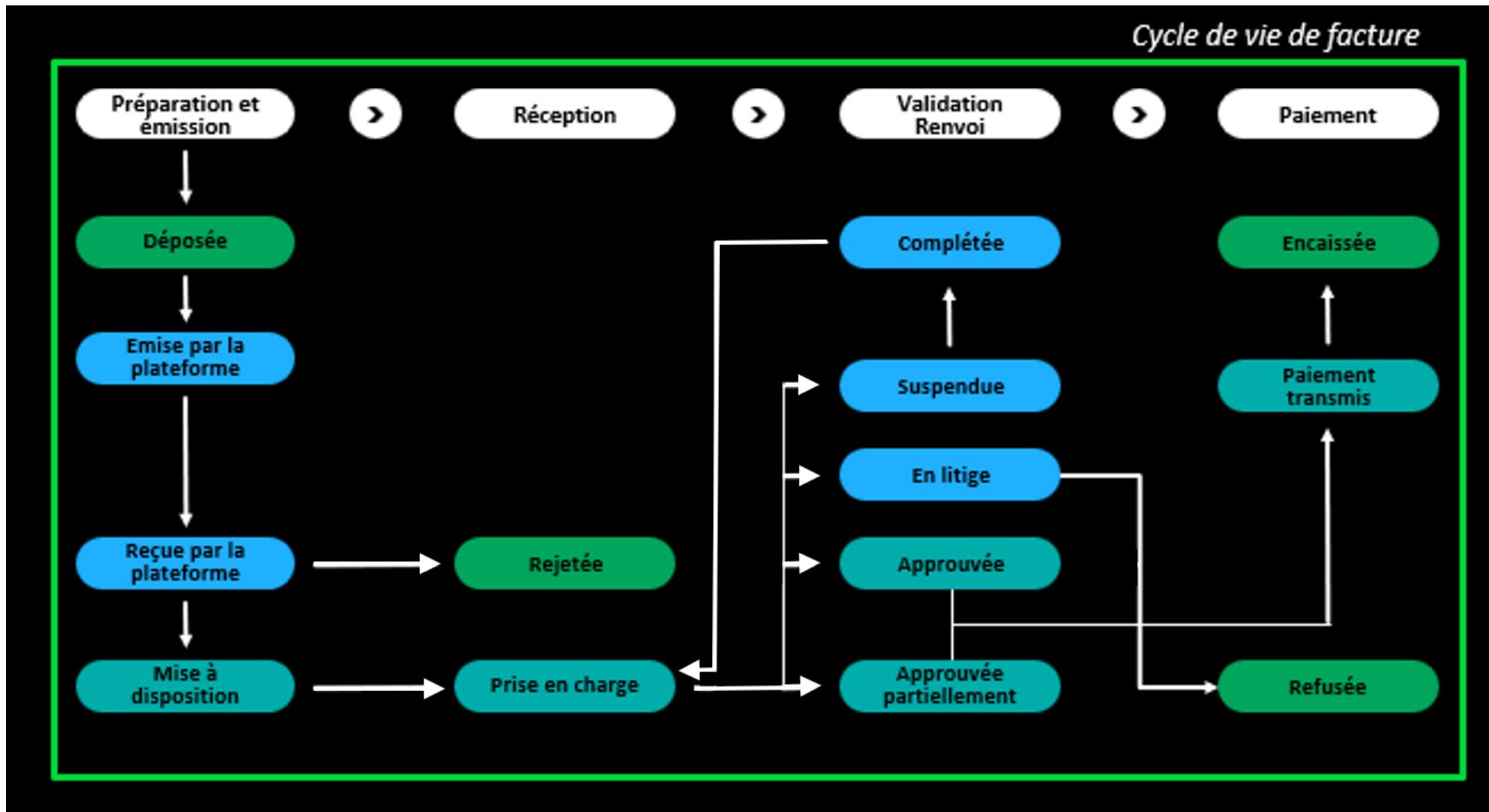
04 S'Y PRÉPARER

Comprendre ce que cela change pour vous

La plateforme de facturation



Cycle de vie d'une facture électronique



S'informer Anticiper Organiser

1. Analyser
l'existant

2. Définir
sa cible

3. Déployer
la solution



Mon entreprise

- Mon écosystème
- Mes flux entrants et sortants.
- Mes clients (donneur ordre ?)
- Mes processus
- Planifier la mise en place
- Choix de la plateforme



Mes logiciels

- Enrichir les données
- Paramétrage TVA
- Mises à jour version
- Mes applications
- Cibler les automatismes (facture entrante)



Préparez-vous à la facture électronique !



Migrez sur
la dernière version

Contrôlez
la qualité de vos données

Mettez-vous
en situation

Vous êtes prêt pour
une transition sereine !



42



Je n'ai pas de logiciel compatible ?

Dépôt manuel

Données obligatoires

- Transition via une PDP
- Vérification et modification des données structurées
- Ressaisie des factures entrantes
- Déclaration manuelle

→ Vérifiez sur le site du gouvernement la liste des champs obligatoires :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/1_metier/2_professionnel/EV/2_gestion/290_facturation_electronique/je-decouvre_donnees-de-facture-a-transmettre-a-ladministration_vf.pdf





05 RÉCAPITULATIF

Ce qu'il faut retenir

L'essentiel sur la facture électronique

→ La réforme est aussi une opportunité de transformation digitale

La facture électronique concerne tous les **assujettis à la TVA** (y compris les non redevables) pour lutter contre la fraude à la TVA

Un **calendrier d'application** en plusieurs étapes selon les typologies d'entreprises

De **nouveaux formats de factures obligatoires** (format PDF toléré que temporairement sur le portail public)

De **nouveaux circuits obligatoires** de circulation des factures avec de nouveaux acteurs

Le **e-Invoicing** permet le dépôt, la transmission et le suivi des factures électroniques

Le **e-Reporting**, flux fiscal concerne les transactions « B2C », « B2B international » et « encaissement de prestations de services »



VIGILANCE

- Avant la fin de l'année 2025
- Dès début 2026

Compléter sa base de données clients, vérifier son système de gestion (mentions obligatoires)

Prenez contact avec votre revendeur et/ou expert-comptable dès 2025

Les non-conformités pourront entraîner des rejets de factures !

Choisir une PDP adaptée (spécificités bâtiment, acomptes, groupement...)

Non, un PDF ou un scan ne sont pas des factures électroniques !

Démarchage d'acteurs non-agréés aux solutions inadaptées

Préparer le passage à la facture électronique dès 2025 (comprendre, anticiper...)

Sanctions prévues en cas de non-respect



Opportunités

Accélérateur de la transformation digitale de vos processus comptables & financiers à terme !

Conformité du traitement fiscal

Réduction des erreurs

Traçabilité

Lutte contre la fraude à la TVA

Diminution du temps de transmission des factures

Délais de paiement

Gain de temps

Décarbonation



Merci de votre attention

La CAPEB et SAGE vous accompagnent.